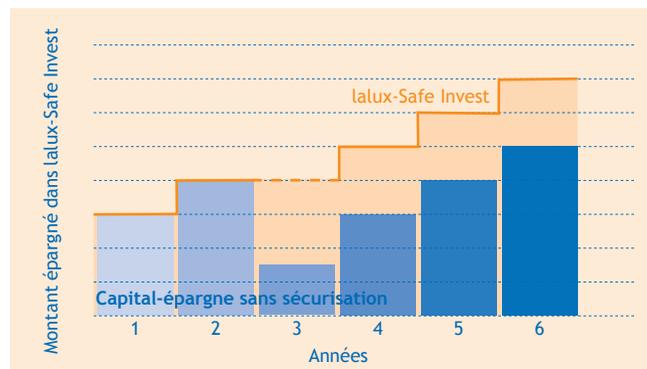


lalux-Safe Invest

À tout moment vous restez maître de votre situation !
Les règlements de succession s'avèrent trop souvent compliqués et de longue haleine. Prenez de ce fait vous-même votre situation en main :

- ✓ Vous choisissez librement le bénéficiaire et pouvez accorder de ce fait un privilège successoral. Si vous désirez désigner différents bénéficiaires, vous ventilez vous-même les avoirs entre eux.
- ✓ Vous nous communiquez votre choix; nous l'exécutons sans obligation testamentaire et sans frais supplémentaires.
- ✓ La réserve d'épargne est à disposition immédiate. Contrairement aux avoirs bancaires incorporés dans la succession, elle n'est pas bloquée.

Vos versements sont garantis à 100%
et à l'abri des turbulences du marché



Attention, dans le produit lalux-Safe Invest +, les garanties risque, décès améliorée, accident, «Sudden Death» et invalidité vont consommer une partie de l'épargne.



Autres avantages

- ✓ vous bénéficiez d'une protection optimale grâce au savoir-faire et à l'expérience de l'assureur qui maîtrise tous les registres de la protection sur mesure,
- ✓ vous confiez vos besoins de sécurité à un partenaire sérieux. LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, qui fait partie du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE, est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances, autorité de tutelle du secteur,
- ✓ vous travaillez avec un partenaire stable et de taille humaine,
- ✓ vous pouvez vous appuyer sur un actionnariat solide et confirmé, constitué par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE et de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), les deux actionnaires des sociétés d'assurances du Groupe,
- ✓ vous profitez d'un conseil de proximité grâce à votre agent. Soumis au secret professionnel, il se déplace chez vous et cultive une relation de confiance et de discrétion.

Partenaires de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

Fondée en 1856 en tant que premier institut financier du pays, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État Luxembourg (BCEE), est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Le fait que son seul actionnaire soit l'État luxembourgeois, et par conséquent qu'elle soit la seule banque à capital entièrement luxembourgeois, garantit une sécurité maximale à ses clients. Avec ses 75 agences à travers le pays, la BCEE est une banque universelle à part entière et demeure un des piliers de la communauté financière du pays.

BCEE Asset Management

BCEE-AM a commencé ses activités en 2006 sous la dénomination LUX-INVESTMENT ADVISORS S.A. en tant que société de gestion totalement opérationnelle et indépendante, sous le régime de la loi Luxembourgeoise du 20 décembre 2002 implémentant la Directive UCITS III. Avec plusieurs milliards d'euros d'actifs sous gestion, BCEE-AM est aujourd'hui une société de gestion leader au Luxembourg.

Contactez-nous en cas de questions.

49/7342 - 01/2014

LA LUXEMBOURGEOISÉ

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-300
groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-545
groupeLL@lalux.lu

BUREAU RÉGIONAL

5, avenue Salentiny
L-9080 Ettelbruck
Tél.: 4761-1
Fax: 81 85 18

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.



lalux-Safe Invest

Sécurité et rendement font
la meilleure paire

Constituez-vous un patrimoine petit à petit !

lalux-Safe Invest est un contrat d'assurance-vie de type épargne à capital minimum garanti. Vos versements sont garantis à 100% et les intérêts perçus chaque début d'année sont définitivement acquis. Vous ne courez aucun risque: votre capital épargne est à l'abri des turbulences des marchés financiers! De plus, vous bénéficierez en toute sécurité de rendements attrayants.

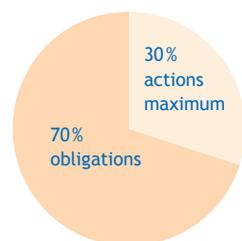
La recherche de votre rendement est notre but !

Offrir sécurité et protection à nos assurés, c'est notre mission. Notre expérience et notre savoir-faire nous permettent de chercher les solutions appropriées pour faire face non seulement aux risques de la vie, mais de garantir également votre protection financière.

Les actifs sont rigoureusement sélectionnés et gérés par la BCEE Asset Management (BCEE-AM), société de conseil en investissement créée par la BCEE et LA LUXEMBOURGEOISE: ces actifs se composent d'obligations de haute qualité et d'actions pour une part limitée à 30%.

Notre objectif: vous procurer un rendement appréciable, sans pour autant négliger la sécurité.

lalux-Safe Invest se base sur des actifs soigneusement sélectionnés



lalux-Safe Invest

Vous désirez-vous constituer un patrimoine et profiter d'une performance élevée? Vous cherchez des solutions idéales pour faire fructifier votre capital et en profiter au maximum? Nous vous proposons une solution flexible et une fiscalité avantageuse.

Les variantes proposées

Deux variantes sont à votre disposition :

- ✓ **lalux-Safe Invest**
dans cette variante, le capital versé en cas de décès est simplement égal à l'épargne à ce moment.
- ✓ **lalux-Safe Invest +**
dans cette variante, **la couverture décès est améliorée**: elle répond aux critères fiscaux pour la déduction de la prime dans le cadre de l'art. 111 du code fiscal (LIR). Cette couverture décès est de 130% de la prime unique, plus 60% de la somme des primes répétitives prévues; de plus, le montant du capital décès ne sera jamais inférieur à l'épargne.

Le rendement

Voici les rendements nets du passé pour les 3 dernières années. Même si les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir, ces taux confirment que votre rendement est notre but.

4,00 %	3,15 %	3,00 %	2,00 %	2,00 %
2008	2009	2010	2011	2012

Les frais d'entrée et de gestion sont limités. Les frais de sortie sont nuls pour ce qui est des primes périodiques; ils sont nuls également pour ce qui est des primes uniques, dès la 4^e année. C'est ainsi que lalux-Safe Invest peut vous offrir un rendement attractif pouvant concurrencer les taux d'épargne usuels.



Les garanties complémentaires

Nous n'avons rien laissé au hasard et vous proposons même des garanties complémentaires. Vous avez différentes options :

- ✓ **Garantie complémentaire «Accident», «Sudden Death» et «Accident de la Circulation»**
Si l'assuré décède à la suite d'un accident, de «Sudden Death» ou d'un accident de la circulation, le montant prévu en cas de décès est versé. Il sera d'ailleurs encore augmenté de:
 - 1 fois le capital décès amélioré en cas de décès à la suite d'un accident ou de «Sudden Death».
 - 2 fois le capital décès amélioré en cas de décès par accident de la circulation.
- ✓ **Garantie complémentaire «Invalidité»**
Si l'assuré est reconnu invalide total économique, le contrat continue, mais les primes ne sont plus dues. Si l'assuré est reconnu invalide total physiologique, la prestation décès est payée et le contrat prend fin. En cas d'invalidité provenant d'un accident ou d'un accident de la circulation, la prestation provenant de la garantie complémentaire complète celle issue de la garantie principale.

La souplesse

Vous pouvez verser une ou des primes uniques à tout moment et vous pouvez retirer tout ou une partie du capital quand vous le souhaitez (attention au minimum à respecter dans les deux cas).

Investissez comme vous le désirez !

Vous définissez, tout comme vous le désirez, la cadence de vos paiements. Vous pouvez investir sur une durée minimale de 10 ans :

- ✓ une prime unique annuelle seule avec un minimum de 5 000 €,
- ✓ un versement périodique mensuel, fixé à un minimum de 200 €, après un premier versement unique de 2 500 €.

Vous gardez la liberté de verser des sommes supplémentaires suivant votre meilleure convenance financière. Vous pouvez également retirer à tout moment une partie ou tout votre avoir.

Profitez d'une fiscalité avantageuse !

Au terme du contrat, votre capital-épargne sera exempt d'impôts sur le revenu à Luxembourg. Et plus encore, si vous avez opté pour la garantie «Décès améliorée», les primes payées sont déductibles dans le cadre de l'article LIR 111.

